

Partie 1 : De la préservation et de la valorisation des usages et savoirs-faire traditionnels – Mise en place de modes de gestion participatifs des espaces forestiers

L'objectif principal de la politique sociale de Rougier Gabon en faveur des populations locales et autochtones vivant à l'intérieur ou en périphérie des concessions forestières qui lui sont attribuées, est de pouvoir concilier la mise en œuvre de ses différentes activités (principalement l'activité d'exploitation forestière) et la préservation des droits, usages et savoirs-faire traditionnels des populations vivant sur ces mêmes espaces.

L'outil utilisé pour arriver à satisfaire cet objectif est la **cartographie sociale participative**. Au gré de l'avancée de l'exploitation, la cartographie sociale va permettre d'organiser la coexistence des différentes activités (forestières et traditionnelles) au niveau de chaque assiette annuelle de coupe (AAC). Avec le temps, l'usage de l'espace par les différents villages directement concernés est documenté et l'ensemble des sites et indicateurs d'activités importantes pour les communautés villageoises sont précisément repérés sur le terrain et sur cartes. Cette couche d'information est directement intégrée dans les outils cartographiques d'exploitation de façon à ce que l'exploitation applique les modes de gestion définis de façon participative avec les populations, et qui permettront au final de gérer durablement l'espace forestier.

Ce long travail commence par une **sensibilisation de l'ensemble des populations locales et autochtones** à l'approche de gestion durable et responsable des forêts de Rougier Gabon. De grandes réunions de village sont organisées et des entretiens approfondis sont tenus avec les personnes ressources ayant une bonne connaissance des usages traditionnels et des sites forestiers d'intérêt pour les populations. Des **enquêtes de ménages** sont conduites de façon à mieux appréhender les usages traditionnels et les économies locales. Un inventaire détaillé des terroirs et des sites d'importance est ensuite effectué sur chaque AAC avec les

représentants de l'ensemble des clans responsables. Toutes les informations relevées sont précisément recensées et cartographiées. On relève ainsi : **les zones habitées, les territoires agricoles, les zones de chasse, les rivières servant à la pêche, les sites rituels, culturels ou sacrés, et les activités pratiquées.**

Tous les sites sacrés ou d'importance actuelle pour les populations sont matérialisés sur le terrain (généralement signes distinctifs reportés à la peinture en forêt) et des mesures de protection et de conservation sont prises pour que l'exploitation forestière les préserve.

Toutes les données relevées donnent lieu à la production de **cartes thématiques** pour chacun des villages (carte de l'historique de présence dans la forêt, carte des terroirs et des usages traditionnels, et carte des sites d'importance). Les cartes sont restituées de façon participative au niveau de chaque village, en utilisant des légendes et des symboles facilement interprétables par les populations. Des règles de gestion sont alors proposées, discutées et validées par des mémorandums d'entente entre les populations et l'entreprise forestière. Ainsi, l'implication des populations locales et autochtones dans tout le processus de décision de gestion leur permet d'exprimer un **consentement libre et informé préalable (CLIP)** sous la forme d'un **mémorandum d'entente** fixant les règles de gestion forestière des espaces concernés.

Une fois les décisions validées et actées, une **communication continue** est maintenue avec les populations locales et autochtones **dans le cadre des comités de suivi villageois**. Un gros travail de sensibilisation du personnel de l'entreprise est effectué pour bien appliquer les mesures de protection et de gestion préalablement définie (arbres à ne pas abattre, zones tampons à respecter autour des sites sacrés,...). Le personnel apprend aussi à lire et respecter de nouvelles informations de nature sociale sur les cartes de pistage et d'exploitation.

Aujourd'hui, Rougier Gabon dispose d'un niveau d'informations sociales et culturelles sur les espaces forestiers qu'elle gère, d'une très grande richesse, qu'elle partage avec les populations locales et autochtones.

Partie II : De la contribution de l'entreprise au profit d'initiatives et de projets initiés par les populations villageoises

Au titre de l'Article 251 de la loi 16/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise, Rougier Gabon est aussi tenu de contribuer à certaines initiatives et actions de développement d'intérêt collectif initiées par les populations locales et autochtones. Cette contribution vise à faire profiter directement les populations riveraines des concessions forestières des retombées de l'exploitation forestière et sert à la mise en œuvre de projets et d'activités propres à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Pour la bonne application de cet article de Loi, Rougier Gabon a eu une démarche proactive avec l'ensemble des parties prenantes (Administration Forestière, ONGs sociales et environnementales, Exploitants Forestiers) pour faire aboutir le projet de cahier des charges contractuelles (CCC) qui doit préciser, au niveau de chaque concession sur des pas de temps de cinq années, la nature et le niveau des contributions des entreprises titulaires des concessions.

Rougier Gabon a, depuis de nombreuses années déjà, anticipé la promulgation de ce nouvel arrêté par le recrutement en interne de plusieurs responsables de programmes sociaux et a complètement intégré la composante sociale comme une activité à part entière, au même titre que l'aménagement forestier ou l'exploitation forestière.

Pour faire vivre ces CCC, des **comités de suivi** sont créés et comprennent le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Représentant des populations locales et autochtones de la zone concernée (président d'association villageoise, chef de village,...), l'administration des Eaux et Forêts, et l'Entreprise Forestière. Ces comités se réunissent au moins une fois par an pour examiner les projets à retenir et les modalités de leur exécution.

La nature de la contribution de Rougier Gabon peut consister en de la mise à disposition de temps de personnel sur les projets (formations, sensibilisation), de temps de machines pour la réalisation de telle ou telle activité, ou sous forme de financement direct de certaines opérations (formations externes, fournitures diverses, équipements,...).

Pour être éligibles, les projets initiés par les populations locales et autochtones doivent avant tout servir l'intérêt général de la communauté villageoise.

Les autres critères d'éligibilité des projets retenus sont leur adéquation aux besoins réels des populations recensés dans les études socio-économiques, le coût du projet par rapport aux montants disponibles, la possibilité de création d'emplois et de création de valeur dans les villages, leur durabilité et viabilité, et le respect des normes de gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

Au vu des différentes études socio-économiques et des multiples enquêtes de ménages réalisées par Rougier Gabon au niveau de ses différentes concessions au Gabon, les grands thèmes éligibles qui ressortent et que l'entreprise est prête à appuyer selon les modalités détaillées plus haut sont les suivants.

Le premier thème est celui de la contribution à l'amélioration de la **sécurité alimentaire** dans les villages vivant à proximité des concessions forestières. Les activités rentrant dans ce thème sont multiples : le développement d'une agriculture rationnelle (en renforçant le conseil et la formation), et l'utilisation de matériel végétal amélioré ; la valorisation des ressources naturelles dans un cadre de gestion durable (cas de l'élevage, ou de la pêche). Ces activités, quand elles sont bien maîtrisées concourent aussi à préserver les ressources forestières naturelles (limitation des défrichements, gestion rationnelle de la faune).

Le second thème est celui de la **santé des populations**. Les activités que Rougier Gabon est prête à aider sont l'appui au fonctionnement des centres de soin, par la mise à disposition de médicaments et / ou de matériel de santé / soin.

Enfin le troisième thème développé est celui de **l'éducation des enfants**, et de l'appui au fonctionnement des activités scolaires dans les villages vivant à proximité des concessions. Quelques actions peuvent être citées comme le don de fourniture scolaire, l'amélioration des infrastructures scolaires, l'appui à la fourniture d'équipements pour les écoles, des récompenses des meilleurs élèves, et des actions de sensibilisation environnementale.

Fait à Libreville, le 6 septembre 2018



Directeur Général